

**COMPTE RENDU de la RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
du 13 JANVIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le mardi 13 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, **en session ordinaire**, sous la présidence du **Maire, Nicole COULANGE**.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 janvier 2026

Présents : Mmes Nicole COULANGE, Annie BOULIGNAT, Sandra SZYPULA, Camille BASTIDE, MM. Patrick MARTIN, Alain BELOT, André BARRET, Xavier MAUPAIN, Olivier NOIRETERRE, Pierre CHERVIER.

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme Annie BOULIGNAT

Madame Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

• **N° 1/2 – Délibération concernant la restitution de la caution à Monsieur Claude DUVAL**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Claude DUVAL, locataire 9, route du Pouthier a mis un terme au bail du 01/02/2023.

Madame le Maire propose de restituer à Monsieur Claude DUVAL la totalité de la caution versée à l'entrée des lieux d'un montant de 470,00 euros ; l'état des lieux sortant n'apportant aucune réserve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise :

- **le remboursement de la caution d'un montant de 470,00 euros à Monsieur Claude DUVAL.**

• **N° 2/2 – Délibération concernant le remboursement par GROUPAMA ASSURANCES sinistre bris de glaces**

GROUPAMA ASSURANCES vient de procéder à l'indemnisation du sinistre suivant :

- Bris de glace du 15/09/2025 – Renault master.

Le montant de l'indemnisation s'élève à 315.98 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'encaisser le montant de l'indemnisation soit 315.98 €
- D'inscrire la somme, en recettes de fonctionnement, au compte 7588.

Madame Le Maire informe le conseil municipal que l'appartement au-dessus de la classe maternelle sera vacant au 1^{er} février 2026. Le locataire s'est engagé à faire des travaux de rafraîchissement. Une annonce sera publiée pour le proposer à la location.

Devis logements communaux :

Le conseil municipal examine les devis établis par la SAS CABANNES :

- Logement école : remplacement de 4 volets roulants : 4 147, 20 € TTC
- Logement mairie : réparation de 2 volets roulants : 2 587, 20 € TTC
- Restaurant « Les Ricochets » : remplacement du moteur du volet roulant : 540, 00 € TTC

Le conseil municipal décide :

- De remplacer le moteur du volet roulant au restaurant
- De prévoir un programme d'investissement qui pourrait être subventionné pour les volets des logements.

Travaux église :

Madame Le Maire informe le conseil municipal que les joints des vitraux de la chapelle de la Sainte Vierge sont dégradés et nécessiteraient une réparation ainsi que le soubassement du mur en entrant à droite près de la petite porte. A cet endroit, prévoir également une rampe d'accès extérieure en béton pour les personnes à mobilité réduite.

Stores intérieurs pour fenêtres cantine :

Un devis a été établi par Allier Stores pour 4 fenêtres double battants pour un montant de 2.376, 00 € TTC. Prévoir un store pour la porte du dortoir de la maternelle.

La séance est levée à 22 heures 40.

Fait à La Chapelle, le 02 février 2026

Le Maire,

Nicole COULANGE

